Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260507-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 30 avril 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, MORAND Véronique, OLIVOT Marina.

ABSENTS EXCUSÉS : GALODE Alexandra (pouvoir à WACQUEZ Pierre-Arnaud), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à LABBÉ Pierrick), TERTRAIS Fabien (pouvoir à Tony LANGLOIS).

Secrétaire de séance : Olivier BOUCHARD

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT D20260507

Vu l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		ASSAINISSEMENT
Fonctionnement	Budget primitif	172 140,92
	Dépenses	108 249,04
	Recettes	109 849,36
	Résultat de l'exercice	**1 600,32**
	Résultat antérieur	0,00
	Résultat cumulé à affecter	**1 600,32**
Investissement	Budget primitif	416 198,38
	Dépenses	110 730,22
	Recettes	133 546,27
	Résultat de l'exercice	**22 816,05**
	Résultat antérieur	166 619,75
	Résultat cumulé	**189 435,80**
	Restes à réaliser dépenses	
	Restes à réaliser recettes	
	Solde RAR	0,00
	Reprise résultat Inv **001**	**189 435,80**
	Besoin de financement ou excédent	**0,00**
	Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**1 600,32**
	Report en F 002	**0,00**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260505-D20260507-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de F à affecter (du F vers I)1068	**1 600,32**
Report en F 002	**0,00**

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2026, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,
Olivier BOUCHARD

MAIRIE DE BEIGNON
56 (MORBIHAN)